M-236

Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Roger Deneys, Mmes Annina Pfund, Virginie Keller Lopez, MM. Sami Kanaan, Roberto Broggini, Christian Zaugg, Alain Dupraz et Roman Juon, acceptée par le Conseil municipal le 4 mars 2002, intitulée: «Rendons les quais aux promeneurs… dès l'année prochaine».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer dans les plus brefs délais au Conseil municipal un concept:

– de fermeture – totale ou partielle – à la circulation automobile des axes longeant les quais les dimanches de la période estivale, en tenant compte des accès pour les livraisons et de la nécessité de préserver aussi la – relative – tranquillité des quartiers avoisinants lors des périodes de fermeture;
– de transport public permettant de se déplacer rapidement autour de la rade pendant ces périodes de fermeture, que ce soit en bus, en Mouettes, à bicyclette… ou autre.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a présenté au Conseil municipal le 4 décembre 2001 la proposition PR-174 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade et des édicules.

Ces réflexions concernant l'aménagement du lieu permettront d'améliorer sensiblement le problème aigu de la circulation sur les quais, par exemple sur le quai marchand des Pâquis, par l'attribution d'un plus grand espace aux Mouettes genevoises dont les lignes sont en plein développement, ou encore en réorganisant le quai et en limitant l'accès automobile aux ayants droit uniquement, tout en facilitant celui des piétons, ce dernier point également sur le quai marchand des Eaux-Vives.

D'autre part, cette année, le 22 septembre, jour de l'organisation de la journée «En ville, sans ma voiture!», sera un dimanche. Il est prévu de fermer complètement les quais à la circulation et il sera intéressant d'évaluer à cette occasion les conditions et les effets d'une telle mesure.

En dépit de la volonté du Conseil administratif d'aller dans le sens des vœux du Conseil municipal, on peut déjà noter que les premières démarches auprès du

Département de justice, police et sécurité ont fait apparaître la difficulté de la gestion de la circulation dans les autres carrefours extérieurs à la rade et la complexité du schéma de circulation à établir pour reporter la circulation harmonieusement.

En effet, la régulation d'une quarantaine de carrefours doit être modifiée et des déviations entreprises afin de limiter les risques d'engorgement du centre-ville et d'assurer la progression des transports en commun et le passage des véhicules d'intervention et de secours.

Ces mesures impliquent un balisage d'itinéraires depuis la Capite, pour la rive droite. Sur la rive gauche, les possibilités de substitution étant plus limitées, la circulation empruntera des itinéraires traversant les communes.

Il faut également noter que la fermeture des quais ne doit pas empêcher le passage des véhicules des Transports publics genevois; cela implique une gestion particulière au débouché de chaque accès.

Le bilan de cette année de la manifestation «En ville, sans ma voiture!» nous renseignera plus complètement après le 22 septembre.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 8 mai 2002.